

M. Turner (Ottawa-Carleton): Le ministère des Finances a un dispositif de contrôle permanent.

M. Stanfield: Oui, la fiscalité.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

La Chambre, formée en comité plénier sous la présidence de M. Penner, reprend l'étude, interrompue le mardi 11 février, du bill C-49, tendant à modifier le droit fiscal, présenté par M. Turner (Ottawa-Carleton).

Le vice-président: A l'ordre. La Chambre, formée de nouveau en comité plénier, reprend l'étude du bill C-49, tendant à modifier le droit fiscal. Le député de York-Simcoe.

Sur l'article 1.

Le vice-président: A l'ordre. Les délibérations du comité plénier sont ouvertes et la parole est au député de York-Simcoe. La présidence fait appel à la collaboration du comité pour que le député puisse se faire entendre.

M. Stevens: Monsieur le président, à titre préliminaire avant le long examen du bill, article par article, je me demande si le ministre voudrait bien faire savoir s'il a reçu des mémoires de conseils fiscaux, qu'il s'agisse d'avocats, de comptables ou autres spécialistes, au sujet du bill C-49 ou de la motion de voies et moyens qui avait été déposée relativement à ce bill et si, dans l'affirmative, il voudrait bien nous les communiquer?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le président, des particuliers et des entreprises de tous les coins du pays, aussi bien que des avocats et des comptables, nous ont envoyé à titre confidentiel de nombreux mémoires analytiques portant sur la loi. L'habitude n'a jamais été de déposer ces mémoires à la Chambre, à cause du caractère confidentiel des renseignements concernant certains contribuables déterminés qui y figurent.

● (1520)

M. Stevens: Monsieur le président, je ne suis pas particulièrement intéressé à connaître les noms de ceux qui ont présenté des mémoires ou les aspects confidentiels de leurs propos, mais ne serait-il pas possible d'en déposer au moins un résumé pour que les députés examinent les critiques ou autres commentaires que le bill a pu susciter?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le président, n'importe qui peut toujours—et quelques associations l'ont déjà fait—demander au ministre ou au ministère de publier ces mémoires. Il n'y a vraiment pas moyen d'en préparer un résumé comme le député le propose. Bon nombre de points de vue ont été exposés verbalement.

Droit fiscal

M. Stevens: Monsieur le président, pendant toute l'étude du bill, nous allons nous attarder beaucoup sur les conséquences financières des divers amendements à la loi de l'impôt sur le revenu et, à mon avis, il serait utile à la Chambre que le ministre des Finances nous fournisse un chiffre approximatif ou, mieux encore, un chiffre concret pour les déductions fiscales découlant de l'indexation pendant les exercices financiers 1974, 1975 et 1976, et les mêmes chiffres pour les années civiles 1974, 1975 et 1976.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Nous examinerons ce mémoire attentivement et nous verrons si nous pouvons fournir ces chiffres.

M. Stevens: Quand le ministre et ses fonctionnaires liront ce mémoire, j'aimerais qu'ils notent aussi qu'à mon avis il serait aussi utile à la Chambre d'obtenir des chiffres approximatifs ou réels pour les réductions fiscales brutes qui découleront des dispositions du bill pendant les exercices financiers et les années civiles 1974, 1975 et 1976. Selon moi, il serait utile qu'on indique non seulement les totaux, mais aussi la répartition de ces totaux, article par article, en indiquant des articles divers au lieu de donner trop de détails. A mon avis, si le ministre fournit ce genre de renseignements au comité, nous n'aurons pas à soulever des questions semblables à chaque article du bill.

Nous savons tous que les paroles du ministre ont été un peu ambiguës, surtout pendant le discours qu'il a prononcé lundi à la Chambre et dans lequel il a contesté certains chiffres que j'avais déjà donnés au ministre. J'aimerais maintenant poser une question précise au ministre et le prier de se reporter à la page 3066 du hansard de lundi. Comme l'indique cette page, le ministre a déclaré:

... Cet après-midi, le député ...

C'est-à-dire moi-même.

... a déclaré que j'avais prévu un déficit de caisse de 1.6 milliard pour l'année 1974-1975 et de 3 milliards de dollars pour l'année 1975-1976.

J'aimerais que le ministre m'indique quand j'ai dit cela.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le président, le député semble chercher la petite bête. Il se peut qu'il y ait eu une erreur dans le hansard. Je me souviens des chiffres de déficit de 1 et 3 milliards de dollars. Quant au chiffre de 1.6 milliard de dollars, ce serait une erreur.

M. Stevens: J'espère me comporter à la Chambre en homme responsable, et je ne laisserai pas passer comme cela la réponse désinvolte du ministre après une déclaration totalement inexacte. Je n'ai fait aucune remarque de ce genre et j'aimerais que le ministre me dise s'il n'est pas exact que le 6 mai 1974, et je parle là des transactions budgétaires, il a précisé que les prévisions de déficit budgétaires de l'année financière 1974 s'élèveraient à 450 millions de dollars, et que cependant, lors du discours du budget, le 18 novembre 1974, il est apparu que ce même déficit relatif aux transactions budgétaires s'était transformé en un excédent de 250 millions de dollars.

M. Turner (Ottawa-Carleton): C'est exact, et j'ai expliqué dans le budget du 18 novembre que cela venait de l'accroissement des recettes et d'un resserrement du côté des dépenses.